SELARL(U) - Focus sur la rémunération de la gérance

Détention

- Détenue par un (SELARLU) ou plusieurs **associés** (SELARL)
- Dirigée par un ou plusieurs **gérant(s)**, rémunéré(s) ou non à ce titre
- Le(s) associé(s) sont généralement également gérant(s)

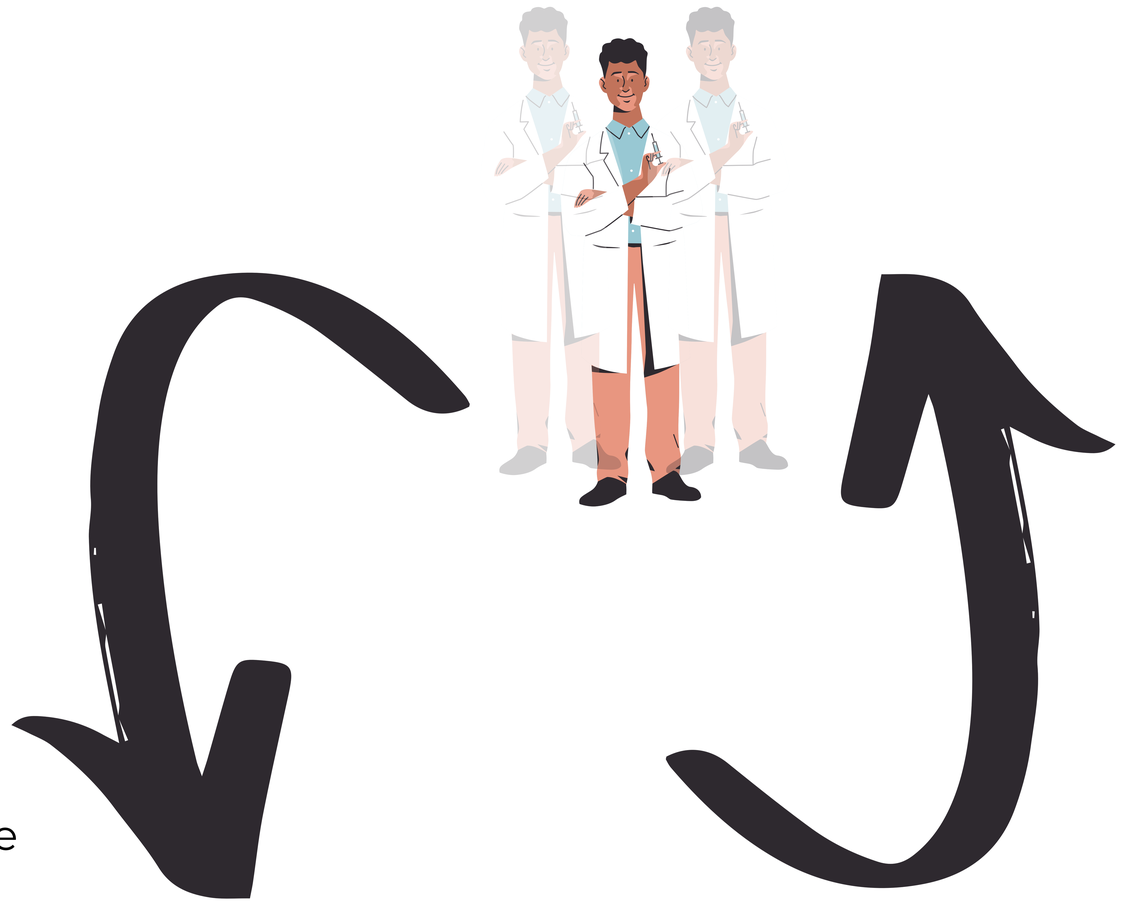

SELARL(U)

Rémunération de la gérance

- Le gérant ou les co-gérants sont généralement **rémunérés** au titre de leur mandat
- Il est d'usage que les praticiens associés se versent une rémunération qui corresponde à la fois à l'exercice de leur mandat de gérant **mais également à l'exercice de leur activité libérale**

Syndicat des Anesthésistes Libéraux

François OUAIRY
Avocat à la Cour

Matteo DELAMOTTE
Avocat à la Cour

contact@delamotte-avocat.com